

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU : 8 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de conseillers votants présents : 38 dont 3 pouvoirs

Nombre de procurations (7) – Madame Émeline MAGNIER-CARETTI donne procuration à Monsieur Roland MILLERY - Madame Clothilde MATHIOT donne procuration à Monsieur Denis VALLANCE – Madame Cécile DENIS donne procuration à Monsieur Jérôme RUFFIN – Madame Marie-Thérèse VAILLANT donne procuration à Monsieur Alain GRIS – Monsieur Patrice BONNEAUX donne procuration à Monsieur Gérard WECKERING – Madame Laurence BROQUERIE donne procuration à Monsieur Samuel GRIS - Monsieur Cyril SANDERS donne procuration à Monsieur Alain GODARD -

Dont nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (3) Monsieur Hervé MANGENOT donne pouvoir à Madame Élodie SAUNIER – Madame Céline BOUVOT donne pouvoir à Monsieur Serge SORATROI – Monsieur Roland HUEL donne pouvoir à Monsieur Fabrice DUPRÉ

Nombre de conseillers votants : 45

Nombre de conseillers excusés : 17

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Monsieur Denis VALLANCE

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage : 16 juillet 2021

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	MATHIEU Éric	X						
	CLAUDOTTE Corinne			X				
ALLAIN	MAGNIER-CARETTI Émeline				X			
	MILLERY Roland	X	X					
ALLAMPS	VALLANCE Denis	X	X					
	MATHIOT Clothilde				X			
BAGNEUX	DELOCHE Ludovic	X						
	COURTOIS Bruno			X				
BARISEY AU PLAIN	GÉRONDI Jean-Marie					X		
	NION Stéphane				X			
BARISEY LA COTE	FRANÇOIS Charles	X						
	TOTA Bernard			X				
BATTIGNY	THOMASSIN Denis	X						
	COLIN Jean			X				
BEUVEZIN	MANGENOT Hervé				X			
	SAUNIER Élodie	X						
BLENOD LES TOUL	OLAÏZOLA Jean-Louis				X			
	DENIS Cécile				X			
	RUFFIN Jérôme	X	X					
	MICHEL Martine				X			
BULLIGNY	GRIS Alain	X	X					
	VAILLANT Marie-Thérèse				X			
COLOMBEY LES BELLES	VOINOT Benjamin	X						
	WECKERING Gérard	X	X					
	PESCARA Jacqueline	X						
	BONNEAUX Patrice				X			
COURCELLES	CROSNIER Nathalie	X						
	CHAUMONT Sonia	X						
CREPEY	THOMAS Jérémy			X				
	THOMASSIN Daniel	X						

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
	LOCH Geneviève	X						
CREZILLES	AUBRY Patrick	X						
	GRIS Isabelle			X				
DOLCOURT	BONAL Damien				X			
	LARDIN Bruno							
FAVIERES	HOFFMANN Valérie	X						
	DATIN Fabien	X						
FECOCOURT	BASELLO Marianne				X			
	THIERY Christine							
GELAUCCOURT	CAPDEVIELLE Michel					X		
	LAIDELLI Emmanuel							
GEMONVILLE	GODARD Alain	X	X					
	CHAROTTE Monique							
GERMINY	DETHOREY Patrick	X						
	FLORENTIN Daniel							
GIBEAUMEIX	KIEFFER Denis	X						
	COLIN Catherine			X				
GRIMONVILLER	BARBIER Régis					X		
	HOLWECK Denis							
MONT LE VIGNOBLE	CALLAIS Jean-Pierre	X						
	FERRARO Corinne	X						
MONT L'ÉTROIT	TAVERNIER Jean-Jacques	X						
	ROUSSEL Michel							
MOUTROT	MATOS Charles					X		
	HUGUENIN Fabrice							
OCHEY	PARMENTIER Philippe	X						
	VATTANT Daniel	X						
PULNEY	DEZAVELLE Jean-François	X						
	RABIN Gérard							
SAULXEROTTE	BOUVOT Céline				X			
	SORATROI Serge	X						
SAULXURES LES VANNES	KACI Pascal				X			
	GARNIER Benoit	X						
SELAINCOURT	DAVOUSE Pierre	X						
	VALLANCE Françoise			X				
THUILLEY AUX GROISEILLES	BROQUERIE Laurence				X			
	GRIS Samuel	X	X					
TRAMONT EMY	MAILLARD Béatrice	X						
	AUDET Jacqueline			X				
TRAMONT LASSUS	HUEL Roland				X			
	DUPRÉ Fabrice	X						
TRAMONT ST ANDRE	SANDERS Cyril				X			
	FLAMENT Xavier							
URUFFE	DELCROIX Élisabeth	X						
	LÉONARD Étienne	X						
VANDELEVILLE	DELOFFRE Claude	X						
	FOMBARON David							
VANNES LE CHATEL	AUFRÈRE Nathalie				X			
	CORNUAUX Sébastien					X		
VICHÉREY	ABSCHEIDT Alain	X						
	DILLET Chantal			X				

Étaient également excusés : Madame la Sous-Préfète de Toul, Carole MILBACH- Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau, Monsieur Gaël ROUSSEAU –

Étaient également présents : tous les représentants de l'association FAMILLES RURALES - représentant de l'Est Républicain de TOUL- -Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUÉRY – Madame Yvette DE ROSA –

Ordre du jour

- 1 - Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 17 juin 2021
- 2 - Présentation de l'association Familles Rurales Intercommunales de son projet de transformation en centre social
- 3 - Point d'information concernant la maison des services intercommunale
- 4 - CC-2021-1697-DM n°2 du BP 2021 et ouverture de crédits pour notifications d'emprunts bancaires
- 5 - Point d'étape sur les projets de sécurisation en eau potable et sur les études assainissement collectif des communes non assainies
- 6 - CC-2021-1699 - Création d'un poste de technicien territorial et suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- 7 - CC-2021-1698 - Motion concernant les communes forestières
- 8 - Affaires et informations diverses

1 - VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021

À l'unanimité les membres du conseil communautaire ont approuvé le procès-verbal du conseil communautaire du 17 juin 2021.

2 - PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DU PAYS DE COLOMBEY ET DE SON PROJET DE TRANSFORMATION EN CENTRE SOCIAL

Madame Agnès MARCHAND, présidente de l'association, présente les actions de l'association ainsi que le projet de transformation en centre social.

Les principales actions sont :

- Le lieu d'accueil parents enfants
- Les actions autour de la parentalité
- Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Le lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation renforcé par la labellisation "Maison France Services" en 2021
- Mobilité Solidaire
- Animation du groupe "un temps pour soi et avec les autres"
- Développement du bénévolat
- Le Relais Petite Enfance (anciennement appelé Relais Assistantes Maternelles)

Une réunion avec les élus communaux est programmée le vendredi 24 septembre à 20h30.

Plus d'informations sur le diaporama ci-joint.

3 - POINT D'INFORMATION CONCERNANT LA MAISON DES SERVICES MUTUALISÉE

Le Président fait état de l'avancée du projet sur la Maison des Services. Un nouvel appel d'offre a été lancé, des entreprises ont répondu et la maîtrise d'œuvre finalise la phase de négociation (Une première analyse des offres a eu lieu le 25 juin)

Il est souhaité de notifier les marchés rapidement pour permettre un démarrage de chantier en septembre.

Les dernières notifications de subventions attendues doivent arriver dans les jours qui viennent, pour un montant total proche de 1,8 M €. Le montant total des travaux est estimé à 3,2 M € HT (soit un coût de projet d'environ 4 M € avec les frais d'études, de maîtrise d'œuvre et de démolition)

Plus d'informations sur le diaporama ci-joint.

4 – CC-2021-1697-DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE DM 2 DU BP 2021

Le vice- président en charge des finances fait une présentation de la décision modificative budgétaire n°2 du BP 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

c/617 : Le CERFAV a un projet de plate-forme technologique et de ressources pédagogiques, en coopération avec le Territoire d'industrie de la Vallée de la Bresle (en Normandie) et le Territoire d'industrie Flandre St Omer. Afin de finaliser un appel à projet, il est nécessaire de mandater une étude à Grand Est Innov. Le coût de cette étude est de 18 000 €. L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) peut la financer à 100%, mais uniquement auprès d'une collectivité. Le bureau communautaire a validé le principe et il convient d'inscrire les sommes au BP afin que la communauté de communes reçoive la subvention de l'ANCT de 18 000 € et qu'elle finance l'étude de Grand Est Innov à hauteur de 18 000€.

C/6611 : augmentation des frais liées à la charge du nouvel emprunt selon une simulation financière (taux d'emprunt 1% sur 20 ans) . En attente des négociations bancaires (dans l'hypothèse où les échéances démarrent en 2021). + 20 000€

Recettes

c/7478 : recettes de l'ANCT à hauteur de 18 000€

c/ 021/023 : -20 000€ en virement à la section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES

- **op 168 CRECHE DE COLOMBEY** : opération terminée, inscription de crédits supplémentaires de + 10 000€ (dépenses d'équipement complémentaire)
- **Op 170 : DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**
+ 10 000 € : inscription budgétaire afin de compléter la ligne d'investissement pour la mise en place des barrières automatiques
- **op 167 MAISON DES SERVICES** : suite à l'ouverture des plis et au lancement de l'opération, il convient de réajuster les dépenses et les recettes
- **c/1641** : + 90 000€ en remboursement de capital d'emprunt (dans l'hypothèse où les échéances démarrent en 2021)

Recettes

Inscriptions des recettes liées à la maison des services

C/ 1022 FCTVA : + 90 000€

C/1313 CD54 : + 290 000€ (notifié)

Exposé des motifs de l'opération maison des services :

La Maison des services intercommunale est projet structurant pour notre territoire, dans un contexte difficile où les services disparaissent petit à petit, suite notamment :

- A la décision de la Poste de Colombey-les-Belles de ne pas garder la gestion de la MSAP, au vu du montant des travaux à réaliser dans leur bâtiment pour une labélisation « Maison France Service » ;
- À la fermeture programmée de la trésorerie à Colombey-les-Belles ;
- Et sachant qu'il n'existe plus de guichet unique pour le recueil d'état civil sur le territoire ;

- Et que les consultations PMI sont actuellement impossibles sur le territoire par manque de locaux adaptés ;

C'est un projet essentiel aux habitants du territoire, les services seront répartis dans le bâtiment par grandes thématiques pour faciliter leur accès au public. Cette « Maison des Services Mutualisés » accueillera :

Des services des partenaires :

- La Maison France Service de Colombey les Belles ;
- Le premier Centre Social Rural de Meurthe et Moselle ;
- Un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) ;
- Un Relais d'Assistants Maternels (RAM) ;
- Le bureau du Conseiller Territorial de la Direction Départemental des Finances Publiques.
- Des services décentralisés du Conseil Département : accueil assistant social et accueil pour consultation PMI (Protection Maternelle et Infantile).
- Les services décentralisés de la MSA ;
- Les Services du Pays Terres de Lorraine (en particulier des agents travaillant sur la transition écologique, le contrat local de santé, le plan alimentaire territorial et le programme LEADER) ;
- L'équipe ingénierie du Comité Local d'Expérimentation "Territoire zéro chômeur longue durée" ;
- Les « Animateurs Jeunesse » du territoire recrutés par les Fédérations d'Education Populaire dans le cadre du contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire
- La coordination des services de Petite Enfance et de Gériatrie du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (Le GCSMS « Grandir et Vieillir en Pays de Colombey) ;
- Permanences hebdomadaires ou ponctuelles d'autres organismes (Bureaux partagés pour : la Mission Locale, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le Service TDLU : Autorisation des Droits des Sols, etc ...).

Des services de la communauté de communes :

- « L'Espace Emploi » de la communauté de communes bénéficiant d'une convention avec Pôle Emploi pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs recherches ;
- Le service Culture, animation jeunesse, lecture publique et soutien aux associations ;
- Les agents du service Développement Economique et Tourisme avec l'accueil des porteurs de projets éco ;
- Le service Environnement : entretien de cours d'eau, sécurisation en eau potable et assainissement ;
- Le Service Techniques et Ingénierie pour les communes ;
- Le Service Habitat : gestion d'une OPAH en interne avec accueil et conseil des habitants ;
- Le Service Urbanisme et Mobilité : gestion du PLUi, déclarations d'intention d'aliéner,
- Ainsi que les Services Administratifs.

A ce stade de l'opération, la Maison France Services a été labélisée. Le permis de construire a été accepté et la passation des marchés de travaux est en cours de finalisation. Le démarrage des travaux est acté pour septembre 2021 afin de participer à la relance économique au sein de notre région.

Ce projet s'inscrit dans une logique de haute qualité environnementale et vise les niveaux Energie 3 et Carbone 2 du référentiel Energie Carbone. Il sera compact et étanche à l'air pour obtenir de bonnes performances énergétiques et privilégiera les matériaux traditionnels, pérennes et biosourcés. Une attention particulière sera portée à la qualité des matériaux, aux détails et à leur mise en œuvre.

La conception de ce bâtiment est prévue dans une politique de développement durable avec un faible impact carbone. Les consommations d'énergie sont minimisées, l'entretien minimal et la pérennité de la construction maîtrisée par l'architecture du projet et le choix des matériaux. Le bâtiment sera réalisé avec une structure bois, une isolation paille et des murs en briques de terre crue. Un puit bioclimatique permettra de réduire la consommation énergétique et d'assurer une bonne qualité de l'air aux occupants.

Ce projet répond à ce double objectif :

- Améliorer et développer l'accès aux services publics dans un secteur très rural et ainsi contribuer à l'attractivité du territoire et au maintien d'un minimum de services ;
- S'inscrire dans la transition énergétique via la construction d'un bâtiment exemplaire favorisant la réduction de la consommation des ressources, la préservation de la qualité de l'eau et de l'air.

Ces deux objectifs qui ont forgé le projet résonnent très fortement avec le plan de relance porté par l'Europe et la France que ce soit dans le volet environnemental ou cohésion sociale

Le Président présente le programme détaillé de la Maison des Services et diffuse un support de présentation (Power Point) qui permet de donner les derniers éclairages du projet. *

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA DM2 BP 2021

BALANCE DE LA DM2			
dépenses de fonctionnement	18 000.00	recettes de fonctionnement	18 000.00
dépenses d'investissement	2 360 000.00	recettes d'investissement	2 360 000.00
<u>RECAPITULATIF BUDGET 2021</u>			
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	
BP	8 067 256.70	BP	8 067 256.70
DM2	18 000.00	DM2	18 000.00
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	
BP	3 942 822.35	BP	3 942 822.35
DM2	2 360 000.00	DM2	2 360 000,00
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>14 388 79.05</i>		<i>14 388 79.05</i>

Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire à l'unanimité **APPROUVENT** le programme d'investissement et de fonctionnement tel que présenté dans l'exposé des motifs et présenté dans la note détaillée jointe au support de présentation.

APPROUVENT la décision modificative n °2 du BP 2021 telle que présentée en annexe de la présente

AUTORISENT le Président à ouvrir les crédits et les recettes nécessaires conformément aux nouvelles inscriptions budgétaires

AUTORISENT le Président à modifier le BP 2021 tel que présenté dans le tableau joint en annexe et présenté ci-dessus

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

AUTORISENT le Président à solliciter auprès des banques un emprunt bancaire correspondant aux inscriptions budgétaires telles que présentées dans la DM2 du BP 1

5 - POINT D'ÉTAPE SUR LES PROJETS DE SÉCURISATION EN EAU POTABLE ET SUR LES ÉTUDES ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES NON ASSAINIES

Monsieur Jean-Pierre CALLAIS, vice-président en charge du pôle environnement présente sous forme de diaporama que vous trouverez en annexe les points d'étape sur les projets de sécurisation en eau potable et sur les études d'assainissement collectif des communes non assainies.

6 - CC-2021-1699 - CRÉATION DE POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL - CREATION DE POSTES PERMANENTS EN APPLICATION DE L'ART 3.3.3. DE LA LOI 84-53 DU 26.01.1984- DECRET n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988

Création d'un emploi permanent (quel que soit le temps de travail) dans les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

Le Président expose les motifs :

Considérant la nécessité de créer un poste permanent dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique *B* à temps complet à compter du 01/08/2021.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour occuper un emploi permanent (quel que soit le temps de travail) dans les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier des conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie *B* par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La création du poste de cat B sur des missions relève du grade de technicien chargé d'opération travaux sur la base de l'art 3.3.3 suivant les modalités de recrutement prévues par les décrets et correspondant à un cadre d'emploi de technicien territorial

Les fonctions : agent affecté au service technique pour la gestion du patrimoine intercommunal

Filière : technique

Cadre d'emploi : technicien territorial

Grade : technicien cat B

Temps complet

Rémunération : suivant le barème de la grille de cat B

Il est proposé de solliciter le comité technique pour supprimer le poste d'agent de maîtrise cat C affecté au service technique sur ces missions créées par délibération du cc 08.07.2004

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus du conseil communautaire

VALIDENT la création d'un emploi permanent de catégorie B sur la base de l'art 3.3.3 et la possibilité de recruter des contractuels si l'emploi ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire suivant les modalités fixées par les textes réglementaires

APPROUVENT la création d'un poste permanent pour le poste de technicien gestionnaire du patrimoine – Catégorie B suivant les modalités fixés ci-dessus

AUTORISENT le Président à déclarer les vacances de postes

AUTORISENT les inscriptions budgétaires correspondantes au budget 2021

7 - CC-2021-1698 - MOTION CONCERNANT LES COMMUNES FORESTIÈRES

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire

EXIGENT Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

EXIGENT La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.

DEMANDENT Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,

DEMANDENT Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

8 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1- Festival "échappées belle"

Le vice-président à la culture rappelle le festival "échappée belle" le dimanche 11 juillet à Favières. Ce festival a été mis en place afin de permettre aux structures de spectacles du Pays Terres de Lorraine de se produire malgré la crise sanitaire actuelle et de nombreuses annulations de contrats.

8.2 – Date des prochains conseils communautaires

Les jeudis 23 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2021

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC-2021-1697-DM n°2 du BP 2021 et ouverture de crédits pour notifications d'emprunts bancaires
CC-2021-1699 - Création d'un poste de technicien territorial et suppression d'un poste d'agent de maîtrise
CC-2021-1698 - Motion concernant les communes forestières

Levée de séance : 22 h 15

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe PARMENTIER

